

TR 2117

G58-57



RENAULT TRUCKS

## CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS N3

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN, certifie par la présente que le véhicule:

- 0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
- 0.2 Type : PRG3C
- Variante : CPZ42A
- Version : NATRE6K71M0NA281NA1  
PREMIUM
- 0.2.1 Nom commercial : PREMIUM
- 0.4 Catégorie de véhicule : N3
- 0.5 Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT TRUCKS SAS  
99, route de Lyon  
69802 Saint-Priest – France
- 0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Colées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche
- Emplacement du numéro d'identification du véhicule : Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
- 0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : ---
- 0.10 Numéro d'identification du véhicule : VF624GPA000075804

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception et \*2007/46\*0161\*12 délivrée le : 2013-09-20 -

et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats Membres dans lesquels la conduite(côté de circulation) est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse

St Priest, 2013-12-20

## Performances environnementales

46.	Niveau sonore: A l'arrêt	ECE R51-02 86dB(A) à un régime de 1350 tr/min
47.	En marche Niveau des émissions d'échappement:	79,2dB(A) Euro EEV-K
48.	Emissions d'échappement: Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	2005/55+2008/74K
	1. Procédure d'essai: Type I ou ESC	CO : 0,126 g/kWh NOx : 1,726 g/kWh Particules : 0,008 g/kWh
	Opacité de la fumée (ELR):	0,06 m <sup>3</sup>
	2. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO : 0,214 g/kWh NHMC : 0,019 g/kWh CH : ---
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption :	NOx : 1,493 g/kWh THC : --- Particules : 0,012 g/kWh
	Divers	0,65 m <sup>3</sup> (ECE) R24-03
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
51.	Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5 :	---
52.	Remarques: N° CNIT(valable uniquement pour la France):	--- N30RENTR3945582